

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Haut-Doubs

Par arrêté n° 001 du 30 juillet 2023, le Président du syndicat mixte a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Haut-Doubs.

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Les pièces administratives incluant notamment un registre d'enquête, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, les avis des personnes publiques associées dont celui de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 11 septembre au vendredi 13 octobre 2023 à 18h (33 j)**.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Pays du Haut-Doubs - Maison de l'intercommunalité - 22, rue Pierre Déchanet - 25300 PONTARLIER. Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

M. Patrick GENRE, Président du Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. Patrick GENRE dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par la commission d'enquête :

- Au siège du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs à Pontarlier (maison de l'intercommunalité)
- Dans les 9 lieux d'enquête et de permanences :
 - o les sièges des intercommunalités : Grand Pontarlier, Les Hôpitaux Vieux, Montbenoît, Frasne, Levier
 - o les mairies suivantes : Bians-les-Usiers, Gilley, Labergement-Ste-Marie et Mouthe.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné une Commission d'Enquête composée de :

- o M. Jean-Paul LAMBLIN, Président
- o M. Robert BOSSONNET, membre titulaire
- o Mme Christelle BAUD, membre titulaire

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir, dans les lieux suivants, aux jours et horaires des 16 permanences :

- Le lundi 11/09 à Pontarlier de 8h30 à 11h30 ;
- Le samedi 16/09 à Labergement-Ste-Marie de 10h à 12h ;
- Le jeudi 21/09 à Montbenoît de 15h à 18h ;
- Le lundi 25/09 à Levier de 9h à 12h ;
- Le lundi 25/09 à Frasne de 14h à 17h ;
- Le mercredi 27/09 à Bians-les-Usiers de 9h à 11h30 ;
- Le mercredi 27/09 à Mouthe de 14h à 17h ;
- Le vendredi 29/09 aux Hôpitaux-Vieux de 9h à 12h ;
- Le vendredi 29/09 à Levier de 14h à 16h ;
- Le mardi 03/10 à Montbenoit de 9h à 12h ;
- Le mardi 03/10 à Gilley de 14h à 17h ;
- Le samedi 07/10 à Gilley de 9h à 12h ;

- Le vendredi 13/10 à Labergement-ste-Marie de 10h à 12h ;
- Le vendredi 13/10 octobre aux Hôpitaux Vieux de 9h à 12h ;
- Le vendredi 13/10 à Frasné de 14h à 17h ;
- Le vendredi 13/10 à Pontarlier de 14h à 18h.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site du Pays du Haut-Doubs : <http://haut-doubs.org/le-scot.html>.

Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête publique. Le dossier d'enquête en format papier sera consultable dans les autres lieux.

Pendant l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4756>
- Par courriel à enquete-publique-4756@registre-dematerialise.fr
- Sur les registres en format papier ouverts aux lieux d'enquête ;
- Par voie postale : à Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet du SCoT du Pays du Haut-Doubs - Maison de l'intercommunalité - 22, rue Pierre Déchanet - BP 49 - 25301 Pontarlier Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui disposera d'un délai de 30 jours (sous réserve de prolongation) pour transmettre au président du Pays du Haut-Doubs le dossier avec le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.

Le public pourra consulter ce rapport au siège du Pays du Haut-Doubs ainsi que dans tous les lieux des permanences, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête, en préfecture du Doubs, sur le site du Pays du Haut-Doubs : <http://haut-doubs.org/le-scot.html> et sur le site comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4756>.

Le Président du SMIX Pays du Haut-Doubs,
Patrick GENRE

